

Et la Chambre est d'avis:

Que la dépression économique existante ne peut être surmontée que par des programmes qui sont de nature:

- a) A diminuer le chômage,
- b) A restaurer dans l'égalité les relations entre les pouvoirs d'achat de toutes les classes,
- c) A produire une distribution plus équitable du fardeau des taxes,
- d) A encourager l'expansion du commerce extérieur du pays,
- e) A remettre au Parlement sa pleine autorité sur le tarif et les taxes.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

L'hon. H. H. STEVENS (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la Chambre est maintenant à discuter une motion l'invitant à se former en comité des voies et moyens pour délibérer sur les mesures à prendre pour assurer la bonne administration du pays. A cette motion, l'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a proposé un amendement équivalent à une motion de défiance du Gouvernement au sujet de ses propositions contenues dans l'exposé budgétaire présenté l'autre jour par le premier ministre.

Au début de ses remarques il a dit qu'il n'avait que de maigres félicitations à adresser au chef du Gouvernement, en sa qualité de ministre des Finances, pour la présentation de ce budget. Saisissant la première occasion offerte à un membre de ce côté-ci (*la droite*), je dirai qu'à mon avis le budget présenté lundi à la Chambre constitue l'exposé le plus lumineux des affaires du pays que l'on ait jamais fait au peuple canadien. Il fera époque dans l'histoire du Canada et pendant de nombreuses années il sera le point de départ qui servira à l'estimation de l'état financier et du progrès du pays. Il constitue un effort superbe et courageux pour offrir à la Chambre les mesures propres à nous tirer de la situation pénible dans laquelle nous nous trouvons comme peuple et à conserver le crédit du Canada.

L'honorable député qui m'a précédé, si je puis suivre son exemple en lui offrant, pour employer sa propre expression, de maigres félicitations, a rempli son devoir onéreux d'avocat d'excellente façon. (*Applaudissements.*) Les applaudissements sont assez maigres, semble-t-il. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est beaucoup mieux, car l'on voudra bien remarquer que j'ai dit: "son devoir d'avocat"...

Une VOIX: Nous l'avons entendu.

[L'hon. M. Ralston.]

L'hon. M. STEVENS: Il l'a rempli très bien, car dans son discours de deux heures et demie il n'y a pas une fissure, pas un joint du complexe et difficile exposé du ministre des Finances qu'il n'ait sondé jusqu'au fond pour y découvrir quelque faiblesse, quelque sujet de critique, quelque point pouvant donner lieu à deux interprétations différentes et au sujet duquel il eût pu donner la sienne. A certains points de vue, il peut avoir réussi, c'est-à-dire à donner une double interprétation à quelques-unes des propositions. Au cours de mes remarques, je m'y arrêterai. Pour le moment, je me bornerai à appeler l'attention de l'honorable député et de la Chambre sur le fait qu'il a essayé de rapetisser l'importance de la conversion de l'emprunt et des efforts du Gouvernement et du premier ministre à cet égard. La population du Canada, ceux qui sont bien au fait de ces questions et ceux qui le sont peu, considèrent le succès de cet emprunt comme un triomphe pour le peuple canadien et pour celui qui l'a réussi. L'initiative du projet et le mérite de sa mise à exécution reviennent au premier ministre. Il a assumé une responsabilité et des risques considérables, si l'on peut s'exprimer ainsi, car il y avait bien peu de gens, certainement bien peu de l'autre côté de la Chambre, qui eussent été assez courageux pour dire que l'on pouvait lancer avec succès un emprunt de cette envergure au Canada.

L'hon. M. RALSTON: Ce n'était pas un emprunt.

L'hon. M. STEVENS: C'était la conversion d'un emprunt. (*Exclamations.*)

L'hon. M. STEVENS: Que mes honorables collègues rient tant qu'ils voudront; l'entreprise a eu quand même un succès formidable. Mon honorable ami a ri de la proposition du Gouvernement de verser aux cultivateurs de l'Ouest une prime de 5 cents par boisseau de blé exporté durant l'hiver; la pièce de 5 cents lui rappelait des souvenirs. Nous produisons beaucoup de blé; nous savons que le prix est bas, qu'il restera à ce niveau au moins pendant quelques mois et que personne n'a besoin d'autant d'encouragement que les producteurs de blé de l'Ouest. Le Gouvernement fait un effort sincère pour aider ces gens dans une période de marasme.

Mon honorable ami a ensuite ridiculisé ce qu'il appelle la politique du Gouvernement en matière de combustible. Il affirme qu'il ne sert de rien de hausser de 25c. le droit imposé sur la houille grasse, c'est-à-dire de le porter de 50 à 75c. la tonne. Les subventions, a-t-il dit, n'ont produit aucun résultat et le droit imposé sur la houille